



Assemblée générale

Soixante et unième session

Documents officiels

Distr. générale
8 février 2007
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 21^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 15 novembre 2006, à 10 heures

Président : M. Mammadov (Vice-Président) (Azerbaïdjan)
*Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires* : M. Saha

Sommaire

Point 134 de l'ordre du jour : Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

Point 119 de l'ordre du jour : Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Questions diverses

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

06-61556 (F)



*En l'absence de M. Yousfi (Algérie),
M. Mammadov (Azerbaïdjan), Vice-Président,
prend la présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 15.

**Point 134 de l'ordre du jour : Financement
de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire**
(A/61/468 et A/61/551)

1. **M. Sach** (Contrôleur), présentant le rapport du Secrétaire général sur le budget révisé de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 (A/61/468), rappelle que l'Assemblée générale dans sa résolution 60/17 B a décidé d'ouvrir un crédit d'un montant de 420 175 200 dollars pour le fonctionnement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI). Par la suite, néanmoins, le Conseil de sécurité, par sa résolution 1682 (2006), a autorisé des augmentations d'effectifs à hauteur de 1 500 personnes supplémentaires pour les composantes militaire et policière de l'Opération.

2. En conséquence, le présent rapport contient le projet de budget révisé de l'ONUCI, qui s'élève à 472 889 300 dollars, reflétant ainsi une augmentation de 52 714 100 dollars, soit 12,5 %, par rapport au budget approuvé pour 2006/07. Le projet de budget, qui prévoit la création de nouveaux postes (7 personnes recrutées sur le plan international, 17 personnes recrutées sur le plan national et 5 Volontaires des Nations Unies), rend compte des ressources supplémentaires nécessaires à l'élargissement de l'Opération et des services administratifs et d'appui logistique connexes. La budgétisation axée sur les résultats montre les produits qui ont été ajoutés ou révisés pour tenir compte de l'élargissement des composantes militaire et policière de l'Opération. Les chiffres estimatifs ont été calculés sur la base du déploiement effectif du personnel militaire et de police pour l'exercice 2006/07, avec, pour les périodes restantes, un abattement pour déploiement différé.

3. Le rapport recommande à l'Assemblée générale d'ouvrir aux fins du fonctionnement de l'ONUCI, pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007, un crédit additionnel de 52 714 000 dollars, à raison de 4 392 841 dollars par mois, et de répartir ce montant entre les États Membres, sous réserve que le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de l'Opération.

4. **M. Saha** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) (A/61/551), dit que le CCQAB est conscient que l'ONU continue d'opérer dans un environnement politique complexe et difficile. Comme l'Opération est en train de s'élargir, le CCQAB a recommandé d'approuver l'intégralité du montant demandé par le Secrétaire général. Le Comité a aussi recommandé d'affiner encore les prévisions budgétaires de façon à éviter les soldes inutilisés trop élevés. En outre, il a salué la qualité du projet de budget révisé et la clarté avec laquelle les indicateurs de résultats avaient été présentés, de même qu'il a constaté une amélioration des taux de vacance de postes à l'ONUCI, espérant que cette évolution perdurerait.

5. **M^{me} Udo** (Nigéria), s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique, rend hommage aux efforts déployés par la Communauté économique des États d'Afrique occidentale (CEDEAO), l'Union africaine, le Secrétaire général et le Conseil de sécurité en vue d'instaurer un climat de paix et de sécurité durable en Côte d'Ivoire. L'intervenante salue également l'action que mènent vaillamment les hommes et les femmes affectés à l'ONUCI dans des conditions difficiles.

6. **M^{me} Udo** se félicite de la clarté et de la précision des informations fournies dans le projet de budget révisé et est favorable aux augmentations d'effectifs que le Conseil de sécurité a autorisées dans sa résolution 1682 (2006). La demande de création de 29 nouveaux postes va dans la bonne direction mais elle souhaiterait obtenir l'assurance que l'ONUCI dispose de ressources suffisantes pour faire face à sa charge de travail accrue, notamment d'un soutien adéquat à son personnel militaire et policier. La résolution 1721 (2006) dans laquelle le Conseil de sécurité a pris note de la décision sur la situation en Côte d'Ivoire (S/2006/829), prise par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, renforcera encore le mandat de l'ONUCI; parallèlement, l'intervenante souhaiterait obtenir l'assurance que l'Opération sera effectivement en mesure de s'acquitter de son mandat.

7. **M^{me} Udo** se réjouit que le déploiement de forces supplémentaires soit en cours. Comme le projet de budget révisé suppose un taux de déploiement différé de 5 % pour les militaires et les unités de police

constituées, et de 10 % pour le personnel de la police des Nations Unies, il importe de n'épargner aucun effort pour s'assurer que les déploiements s'effectuent dans les délais requis, en travaillant en étroite coordination avec les pays fournisseurs de contingents.

8. Le Groupe des États africains, qui a toujours préconisé une synergie et une coopération régionale entre les missions et l'échange de pratiques optimales, a demandé à plusieurs reprises au Secrétariat de réfléchir aux moyens qui, au moment où les effectifs des missions sont réduits, permettraient de conserver le personnel indispensable, notamment en le réaffectant à d'autres opérations. Aussi le Groupe note-t-il avec satisfaction que la candidature de certains membres du personnel de l'Opération des Nations Unies au Burundi et de l'ex-Mission des Nations Unies en Sierra Leone aux postes à pourvoir à l'ONUCI a été retenue. Le Groupe se félicite aussi de la réduction des taux de vacance de postes à l'ONUCI et il espère que ce mouvement ira en s'accroissant.

9. **M. Sena** (Brésil), s'exprimant également au nom de l'Argentine, se réjouit que le CCQAB recommande d'accepter la proposition du Secrétaire général relative au financement de l'ONUCI et salue la clarté et la précision du projet de budget révisé, notamment pour ce qui concerne la présentation des estimations et produits révisés. Il faudrait que l'ONUCI continue de réduire ses taux de vacance élevés de manière à pouvoir s'assurer les services du personnel dont elle a besoin pour s'acquitter de son mandat. L'orateur exprime son appui à la mission et au personnel de l'ONUCI ainsi qu'aux efforts que déploient l'Union africaine et la Communauté des États d'Afrique occidentale (CEDEAO) pour promouvoir la paix et le développement en Côte d'Ivoire.

10. **M. Kozaki** (Japon) demande si le solde non dépensé à la fin du précédent exercice budgétaire de l'ONUCI a été utilisé pour couvrir les dépenses supplémentaires de l'Opération, comme l'avait recommandé le CCQAB dans son rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 (A/60/896). En outre, il note que le CCQAB reconnaît que l'ONUCI est dans une phase d'expansion et recommande d'accepter le projet de budget révisé en attendant ce que décidera le Conseil de sécurité au sujet de l'Opération; comme le projet de budget révisé couvre déjà la période de 12 mois en application de la

résolution 1682 (2006) du Conseil de sécurité, **M. Kozaki** se demande si le CCQAB prévoit un nouvel élargissement de l'Opération.

11. **M. Banny** (Côte d'Ivoire) demande l'application de la résolution 1721 (2006) du Conseil de sécurité, qui offre un cadre pour le règlement de la crise en Côte d'Ivoire. Le Gouvernement ivoirien est fermement résolu à mettre en œuvre cette résolution et, à cette fin, il a recensé plusieurs domaines d'activité prioritaires comme le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des milices, l'établissement de listes électorales dignes de foi, le rétablissement de l'autorité de l'État, le redéploiement de l'administration civile et des services publics dans tout le pays, l'organisation d'élections et la restructuration des forces armées.

12. L'ONUCI a joué un rôle déterminant dans les efforts visant à séparer les belligérants dans le pays ainsi qu'à rétablir la paix et la démocratie. Elle devrait être dotée des ressources nécessaires à l'accomplissement de son mandat. **M. Banny** exprime l'espoir que la communauté internationale continuera de soutenir l'Opération et remercie en particulier les pays fournisseurs de contingents.

13. Répondant au représentant du Japon, **M. Saha** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) dit que « l'expansion » dont il est fait mention dans le rapport du CCQAB est celle qui découle de la mise en œuvre de la résolution 1682 (2006) du Conseil de sécurité. Quant à l'utilisation des soldes non dépensés à la fin des précédents exercices budgétaires pour couvrir les dépenses supplémentaires, le CCQAB tiendra compte du rapport sur l'exécution du budget de l'exercice de 2006/07 lorsqu'il se penchera sur les estimations budgétaires pour l'exercice 2007/08.

14. Répondant à la représentante du Nigéria, **M. Sach** (Contrôleur) dit que les chiffres du projet de budget révisé de l'ONUCI ont été calculés en tenant compte des besoins supplémentaires qui découlent de la résolution 1682 (2006). Le Secrétariat évaluera les incidences budgétaires de la résolution 1721 (2006) et tentera pour commencer d'imputer toutes les nouvelles dépenses au budget révisé dont la Commission est actuellement saisie. Si cela ne suffit pas, des estimations révisées devront être présentées. Les montants demandés pour financer les contingents militaires et de police qui sont prévus dans le projet de

budget révisé sont suffisants pour l'application de la résolution 1682 (2006) du Conseil de sécurité.

Point 119 de l'ordre du jour : Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies (*suite*) (A/61/556)

15. **M. Berti Oliva** (Cuba) dit que l'année en cours est importante pour la situation financière de l'Organisation. Bon nombre de réformes administratives et budgétaires ont été proposées, l'on est revenu sur la décision regrettable d'imposer un plafond de dépenses, et une méthode de calcul du nouveau barème des quotes-parts devra être approuvée. Bien que la situation financière de l'ONU se soit quelque peu améliorée, elle n'en demeure pas moins très inquiétante. Le fait qu'elle soit tributaire des contributions d'un petit groupe de pays la rend encore plus précaire.

16. Lors du Sommet mondial de 2005, les participants s'étaient engagés à fournir à l'Organisation des Nations Unies des ressources adéquates, en temps voulu, afin de permettre à l'Organisation de mettre en œuvre ses mandats et d'atteindre ses objectifs. Néanmoins au 31 octobre 2006, le principal contributeur au budget de l'Organisation n'avait versé que 80 %, 31 % et 67 % du montant total des sommes dues au titre du budget ordinaire, des opérations de maintien de la paix et des tribunaux internationaux respectivement.

17. La décision de réduire la quote-part du principal contributeur s'est traduite par un accroissement du montant des contributions mises en recouvrement auprès d'autres États Membres. Ces augmentations ont causé des difficultés à de nombreux pays en développement, car le système économique international est de plus en plus inéquitable. Il est inacceptable que les États-Unis d'Amérique, après avoir tout fait pour obtenir la réduction du montant de leur contribution, ne se soient toujours pas acquittés de leurs obligations. Compte tenu de cette situation, il faudrait que l'Assemblée générale relève le taux de contribution maximum, conformément à sa résolution 55/5 C.

18. Le Gouvernement cubain s'est acquitté de ses obligations financières au titre du budget ordinaire et des tribunaux internationaux, de même qu'il a réduit le montant de ses arriérés au titre des opérations de maintien de la paix, malgré les effets de l'embargo économique que continuent de lui imposer les États-Unis. En particulier, le fait que Cuba ne puisse pas

utiliser le dollar des États-Unis pour ses transactions internationales, notamment pour effectuer des paiements aux organisations internationales, l'expose à des fluctuations de taux de change qui l'ont empêché de s'acquitter de ses obligations envers l'ONU.

19. Une fois de plus, le rapport du Secrétaire général sur la situation financière de l'Organisation n'a pas été soumis assez longtemps à l'avance. Ce document méritait d'être examiné de manière approfondie et de faire l'objet d'un suivi attentif dans le cadre de consultations officieuses. La délégation cubaine se réserve le droit de formuler d'autres observations à son sujet lors de l'examen d'autres points de l'ordre du jour.

20. **M. Pirkouhi** (République islamique d'Iran) dit que le financement sûr, prévisible et sans préalable dont a besoin l'ONU ne devrait pas être subordonné aux seuls objectifs d'un quelconque État Membre. À la fin de 2005, l'on a tenté de faire de la réforme de l'Organisation une condition préalable de ce financement. Or, le plafond de dépenses imposé sous le prétexte de rendre l'ONU plus efficace a en réalité pesé sur les résultats de l'Organisation et précipité celle-ci dans une crise financière. L'Organisation des Nations Unies, dont les mandats vont en s'élargissant, a besoin de ressources supplémentaires.

21. Paradoxalement, c'est l'État Membre qui a bénéficié le plus de la révision du barème des quotes-parts qui a continué d'accumuler les arriérés et est à l'origine de 81 % du déficit total du budget ordinaire, obligeant ainsi d'autres États Membres à financer la politique de cet État. Cette situation est absurde, voire dangereuse. L'ONU ne pourra répondre de manière efficace et satisfaisante aux demandes croissantes auxquelles elle est confrontée si les États Membres ne versent pas leur contribution intégralement, ponctuellement et sans préalable.

Questions diverses

22. Le Président appelle l'attention sur une lettre datée du 2 novembre 2006 (A/C.5/61/11) que le Représentant permanent de la Slovénie auprès de l'Organisation des Nations Unies a adressée au Secrétaire général et qui a été soumise au titre du point 122 de l'ordre du jour intitulé « Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses relatives aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies ».

La séance est levée à 10 h 55.